

CRIMINALISATION DU MOUVEMENT SOCIAL

L'action citoyenne ne doit pas être un délit

Relaxe pour Sami Benméziane

Sami Benméziane, professeur des écoles à Indre (44), est convoqué devant le tribunal de Nantes le 23 février 2009 pour avoir participé à une action collective destinée à s'opposer à la mise en place des mesures Darcos sur l'éducation.

Depuis plusieurs mois se développe un important mouvement de parents et d'enseignant-es contre les suppressions de postes dans l'Education Nationale et contre le démantèlement du service public entrepris par Darcos. En Loire-Atlantique, les actions se multiplient : grève reconductible, occupations d'écoles par les parents, forum d'information, soutien d'élus, pique-nique citoyen, nuit des écoles... Le 24 mai 2008, plus de 15 000 personnes défilent sous la pluie dans les rues de Nantes.

En réponse aux inquiétudes des citoyens, le gouvernement choisit de criminaliser leur action.

Le 11 juin 2008 une délégation intersyndicale et FCPE devait être reçue par l'Inspecteur d'Académie. Environ 400 personnes (enseignant-es, militant-es syndicaux ou associatifs, parents d'élèves et enfants...) occupent symboliquement



PHOTO: B. BOSSARD

et pacifiquement les locaux. Elles ne demandent qu'une seule chose : être enfin entendues. Mais très rapidement les forces de l'ordre font évacuer les locaux sans aucune sommation préalable. Les manifestants sont malmenés, molestés, bousculés. Les nombreux coups qu'ils reçoivent témoignent de la violence de l'intervention policière. Plusieurs plaintes ont d'ailleurs été déposées.

Au moment où se négocie le départ des locaux des forces de l'ordre puis des manifestants et une intervention publique de l'Inspecteur d'Académie, un enseignant, Sami Benméziane est brutalement interpellé, menotté et emmené à l'Hôtel de police.

Après son interpellation, Sami apprend qu'il est accusé d'avoir volontairement occasionné à un agent une blessure à un doigt nécessitant une interruption temporaire de travail. A l'issue de la garde à vue, le procureur ne retient pas les accu-

sations de coups et blessures. Sami est néanmoins convoqué au tribunal le 23 février 2009 pour avoir « résisté avec violence à un agent de la force publique ». Il risque un an d'emprisonnement et 15 000 euros d'amende pour rébellion sans parler des éventuelles sanctions administratives.

L'inculpation de Sami Benméziane est le symbole d'une politique qui une fois encore ne cherche qu'à judiciaireiser l'action des citoyens sans jamais répondre au problème de fond. Ce qui est arrivé à Sami, militant pédagogique, aurait pu arriver à n'importe quel participant à cette action.

Aujourd'hui, au-delà du mouvement contre les mesures Darcos, c'est l'ensemble des mouvements sociaux que le pouvoir cherche à muse-ler en les criminalisant.

Un comité de soutien s'est constitué, il demande la relaxe de Sami Benméziane et appelle tous les citoyen-nes indigné-es à venir le rejoindre. ●

COMITÉ DE SOUTIEN POUR SAMI BENMÉZIANE

Dominique Piv

L'administration a réussi une première, dans le dénigrement à Paris : le bannissement d'école et de la fonction de formateur.

Notre collègue Dominique Piveteaud, maître formateur et enseignant en CP dans la Goutte d'or s'est vu retiré son emploi de Maître formateur et déplacé dans un arrondissement voisin. Cette sanction (qui n'en est pas une pour l'IA : ce serait dans l'intérêt du service !) s'appuie sur le refus conjoncturel de Dominique d'être inspecté par l'inspectrice de circonscription. Apparemment, sa hiérarchie directe lui reprochait de contester ouvertement dans sa pratique pédagogique certaines orientations ministérielles comme la mise en œuvre de directives précises (les PPRE...). Comme Dominique est un militant engagé pédagogiquement (GFEN), que ses choix sont argumentés, qu'il a publié plusieurs ouvrages sur lire la littérature de jeunesse dès le CP... sa hiérarchie pouvait le

Comité de soutien pour Sami Benméziane

SES BUTS :

- ✓ Mener une campagne locale et nationale pour la défense et la relaxe de Sami Benméziane.
- ✓ Récouter des fonds pour le paiement des frais (avocat, assignation de témoins, frais d'huissiers...) liés à la procédure en cours à l'encontre de Sami Benméziane.

A ce jour de nombreuses adhésions individuelles, ainsi que celles d'organisations départementales :

- ✓ syndicats FSU, SNUipp, SE UNSA, SGEN-CFDT, SDEN-CGT, Solidaires, CNT interco,
- ✓ partis politiques LO, LCR, Les Alternatifs, Les Verts, UDB,
- ✓ municipalité d'Indre
- ✓ associations FCPE, association des parents d'élèves de l'école J.Ferry d'Indre, CEMEA, Mouvement Freinet, LDH, Pupilles de l'Enseignement public.

INFOS PRATIQUES :

Adresse du comité : Comité de soutien pour Sami Benméziane, case postale 8, 8 place de la gare de l'état, 44276 Nantes cedex 2 ; comitedesoutiensami@orange.fr
Les chèques doivent être libellés à l'ordre de Comité de soutien pour Sami Benméziane et envoyés à l'adresse ci-dessus.

Pétition pour Sami Benméziane

Les forces de l'ordre sont intervenues contre les enseignants et les parents d'élèves qui occupaient pacifiquement l'Inspection Académique de Nantes le mercredi 11 juin pour demander le retrait des mesures Darcos, 200 postes pour la Loire-Atlantique, et des emplois statutaires pour lutter contre la précarité. Des enseignants et des parents d'élèves ont été brutalement molestés par les forces de l'ordre. Sami Benméziane, enseignant à l'école élémentaire Jules Ferry de Basse-Indre a été interpellé et emmené menotté au commissariat. **Inculpé, Sami Benméziane doit comparaître le 23 février 2009 en correctionnelle, nous demandons sa relaxe. Nous dénonçons de telles méthodes à l'égard de parents et d'enseignants exprimant leur inquiétude pour l'avenir de l'école, et nous nous indignons de telles pratiques.**

→ **A RENVOYER À : Comité de soutien pour Sami Benméziane, case postale 8, 8 place de la gare de l'état, 44276 Nantes cedex 2**

DERNIERE MINUTE

Une première victoire pour Rodolphe !

Le 3 avril dernier, lycéens et profs défilent contre les mesures Darcos et les suppressions de postes dans l'éducation nationale. Devant la brutalité de la police qui interpelle à tour de bras les lycéens, Rodolphe Juge, enseignant stagiaire de lycée pro, qui participe à la protection de la manifestation, proteste et s'interpose, pacifiquement, à plusieurs reprises pour protéger le cortège des manifestants. Il est alors interpellé par 3 policiers qui, après un bref conciliabule, le placent en garde-à-vue et l'accusent de violences (jets de pierres !). La mobilisation immédiate des syndicats, de ses collègues et des formateurs de l'IUFM empêche sa comparution immédiate. La rétractation d'un des policiers, l'absence des autres empêchent la tenue du procès le 17 avril, qui est alors reporté au 24 septembre. Le recteur de l'académie de Créteil intervient alors et... suspend Rodolphe



Manif de printemps sous « haute protection ».

pour 4 mois, arguant que l'on peut douter de la « moralité » d'un enseignant présent dans une manifestation !!! Alors même que l'IUFM a émis un avis positif concernant sa titularisation, que nombre de ses formateurs sont intervenus pour apporter des témoignages de ladite moralité de Rodolphe et qu'il est déjà affecté dans un établissement, il lui est de fait interdit d'effectuer sa rentrée et sa titularisation a été repoussée à une prochaine réunion du jury d'examen en décembre 2008.

Maintenant il faut le titulariser !

Le 24 septembre, la 24^{ème} chambre correctionnelle de Paris a relaxé Rodolphe devant l'absence des accusateurs et d'éléments dans le dossier. Le procureur a lui-même reconnu que l'imputation d'avoir jeté des pierres ne lui semblait pas très claire dans cette procédure et l'interpellation « un point encore moins clair ».

Ces fausses accusations policières et l'acharnement du recteur portent néanmoins un lourd préjudice à la carrière de Rodolphe – qui reste suspendu et n'a toujours pas été titularisé – et montrent clairement une nouvelle fois la volonté de criminaliser l'action syndicale. A l'heure d'EDVIGE, il est plus que jamais important d'exiger, tant pour Rodolphe que pour bien d'autres militants et syndicalistes, l'abandon des sanctions pénales ou administratives et la réparation des préjudices subis. ●

MAGALIE DEBISSCHOP,
LE 25 SEPTEMBRE 2008.

eteaud déclassé à Paris

trouver trop anti-hiérarchique, dans sa manière de faire et de dire.

Quand l'annonce d'une nouvelle inspection en mars 2008 a été faite (il avait été inspecté un an et demi plus tôt), Dominique l'a comprise comme une volonté de règlement de compte. Et cela d'autant qu'une autre militante du GFEN, dans la même circonscription, avait eu deux ans auparavant un rapport d'inspection dénigrant et une baisse de note significative. Qui n'aurait pas réagi comme lui ?

Ce refus d'inspection a été utilisé par l'IA pour lui signifier qu'il ne pouvait plus exercer comme formateur de futurs enseignants, une éthique contraire aux missions qu'il confie à tout formateur !!! Le rapport d'inspection administrative qui a eu lieu reflète les craintes qui étaient les siennes. Si Dominique acceptait de lui-même de changer d'école, l'administration s'engageait à lui confier une mission de formateur dans un an, s'il donnait satisfaction.

Une mobilisation exceptionnelle de forma-



teurs, d'écoles parisiennes, d'anciens et d'actuels stagiaires de Dominique n'a pu faire fléchir l'administration parisienne. Dominique a été muté à cette rentrée. L'action continue à travers un appel au Tribunal Administratif (un soutien financier s'impose, le coût de l'appel s'élève à 1 500 euros).

Ce qui est inquiétant, dans le climat actuel, c'est la recherche d'affrontement direct avec un militant engagé. Des différends avec un inspecteur peuvent toujours surgir. Dans l'intérêt du service, l'autorité supérieure aurait pu aider à régler le conflit. Mais non ! Alors qu'il était recherché de faire des écoles de la Goutte d'or un pôle d'excellence, on prive l'école où enseignait Dominique (école proche du ghetto social) d'un enseignant expérimenté, motivé à former de jeunes collègues. Personne n'a accepté de le remplacer dans son poste. Où est vraiment l'intérêt du service ?

Nous assurons Dominique de tout notre soutien. ●

DANIELLE CZAL